

N° de dossier SI			
Code ML	Année	N° d'ordre	N° de version
			V
Date d'entrée :			
Date limite de sortie :			

LE(LA) JEUNE BÉNÉFICIAIRE

M. Mme Nom de naissance : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 ☎ : _____
 Courriel : _____ @ _____

Né(e) le : _____
 À : _____ (commune)
 _____ (pays)
 Nationalité : France Union Européenne ou
 EEE ou Confédération suisse Autre
 Si autre, n° titre de séjour : _____
 Date d'expiration : _____

L'OPÉRATEUR

Dénomination : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 Commune : _____

Code de la structure / n° de la mission locale : _____
 Conseiller référent dédié à l'accompagnement individuel :
 M. Mme _____

GARANTIE JEUNES

Le jeune entre-t-il dans la Garantie jeunes ? Oui Non

Éligibilité du jeune au bénéfice de l'allocation à l'entrée :
 Oui Non

Contrat Garantie jeunes :
 Contrat initial Avenant de renouvellement
 Date de début de la Garantie jeunes : _____
 Date de fin de la Garantie jeunes : _____

Les signataires certifient sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des engagements contractuels des parties et des plans d'action relatifs aux phases d'accompagnement figurant en annexe et s'engagent à les respecter ;
- l'exactitude des renseignements portés sur le présent contrat.

Pour les jeunes entrant dans la phase Garantie jeunes, les signataires certifient que les conditions d'éligibilité fixées à l'article L.5131-6 du code du travail, et notamment la qualité de NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) sont respectées.

Fait à : _____ le _____

Le (la) bénéficiaire
 (signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

L'opérateur
 (nom et qualité du signataire, cachet et signature)

Pièces à joindre à l'ASP (voir également notice) :

- Une copie de la pièce d'identité
- Un RIB uniquement au nom du jeune bénéficiaire.
- Pour les jeunes mineurs ou faisant l'objet d'une mesure de protection juridique, prévoir une autorisation du représentant légal.

L'ensemble des pièces justificatives de la situation du bénéficiaire sont conservées par l'opérateur avec un exemplaire du CERFA.

Les informations nominatives contenues dans le contrat relatif au Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie feront l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette loi donne au bénéficiaire droit d'accès et de rectification pour les données le concernant. Sa demande doit être adressée au directeur de la structure opérateur et à la délégation régionale de l'Agence de services et de paiement.

4 exemplaires avec signatures originales et cachet de l'opérateur.

Destinataires : bénéficiaire, opérateur, unité départementale et direction régionale de l'Agence de Services et de Paiement (ASP)